

MIS A JOUR LE 16/05/2011

.../...

N°	OBJET
23/08	<p>OBJET : ACCOSTAGE/AMARRAGE AU QUAÏ DE LA COLONNE LOUIS XVIII En raison de déformations et départ de matériaux sur le terre-plein du quai de la Colonne LOUIS XVIII, l'accostage et l'amarrage de tous navires à ce quai représente un danger d'aggravation du phénomène. En conséquence la présence de tous navires est interdite à ce quai entre le plan incliné (inclus) et le début du quai en palplanches et ce pour une durée indéterminée.</p>
01/09	<p>OBJET : Bassin Ouest L'avis aux navigateurs usagers du port de Calais n° 38/08 est annulé. Le batardeau fermant le pertuis du bassin Ouest a été repositionné. La cote du pertuis du bassin Ouest reste maintenue à + 2 mètres au dessus du zéro des cartes marines.</p>
48/09	<p>OBJET : Accostage et appareillage du poste 7 Étant donné l'avarie survenue sur l'écarteur EC 75, les manœuvres d'accostage et d'appareillage des ferries fréquentant ce poste, devront être faites en prenant des précautions particulières et avec prudence.</p>
10/10	<p>OBJET : Signaux de brume Les navigateurs, usagers du port de Calais sont informés que la corne de brume du quai de Marée est hors service et ce pour une durée non connue à ce jour.</p>
12/10	<p>OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POSTE T2 POUR L'ACCUEIL DES REMORQUEURS Les travaux d'aménagement du poste T2 pour l'accueil des remorqueurs sont en cours pour une durée de 6 mois environ. Ils mettent en œuvre des moyens nautiques ainsi que la barge auto élévatrice "OPALIS" et des moyens de levages. Les usagers du port de Calais qui ont à fréquenter cette zone le feront par conséquent avec toute l'attention requise aux abords de ce chantier. Ils prendront notamment toutes les précautions d'usage afin de ne pas le perturber. Par ailleurs, ils assureront une veille VHF attentive et se conformeront aux instructions des officiers de port.</p>
17/10	<p>OBJET : Travaux quai de la Colonne. Des travaux de rejointoiements et réparations en maçonnerie seront effectués au quai de la Colonne du 8 juillet au 15 septembre 2010. Un échafaudage restera en place pendant cette période au droit des travaux. Ceux-ci impliqueront également des moyens subaquatiques. Le chantier sera balisé par le pavillon Alpha du Code International des Signaux. Pendant toute la durée des plongées, une veille VHF permanente et effective sera assurée par le personnel dédié au chantier. Les usagers du port de Calais fréquentant cette zone ou passant à proximité de ce chantier le feront avec grande précaution. Ils assureront une veille VHF attentive sur le canal 17 et se conformeront en tous points aux instructions données par « CALAIS PORT ».</p>
19/10	<p>OBJET : Baignade et plongée interdites Réf. : - Décret n°2009-877 du 17-07-2009 portant règlement général de police dans les ports maritimes de commerce et de pêche - Article du Code des ports maritimes - Police de la grande voirie article R330-1 Il est rappelé que dans toute la zone portuaire et notamment sur tous les ouvrages (quais, portes d'écluses, écluses, ponts etc.), il est formellement interdit d'y pratiquer la plongée ainsi que la baignade et ce à toute heure du jour et de la nuit. Toute infraction à ces règlements est passible d'une amende de 5ème classe.</p>
20/10	<p>OBJET : Plongées d'inspections subaquatiques. Les usagers du Bassin de plaisance sont informés que des inspections subaquatiques se dérouleront dans le bassin de plaisance à compter du 29 juillet 2010 pour une durée de 4 semaines, reconductible. Il est demandé de respecter les signaux indiquant la plongée (pavillon ALPHA) ainsi qu'une vitesse la plus faible possible. Toute infraction constatée par les Officiers de Port, entraînera l'établissement d'un procès-verbal de contravention conformément à l'article R. 330-1 du Code des Ports Maritimes.</p>
21/10	<p>OBJET : Travaux subaquatiques au poste RoRo Nord T1 Des travaux subaquatiques se dérouleront au poste Roro Nord à partir de ce jour et pour une durée de cinq semaines. Ce chantier sera balisé par le pavillon ALPHA du Code International des Signaux. Une veille VHF permanente et effective sera assurée par le personnel du chantier. Les usagers du port fréquentant cette zone le feront avec précautions et notamment en réduisant leur vitesse. Ils assureront une veille VHF attentive sur le canal VHF 17 et se conformeront en tous points aux instructions données par "Calaisport".</p>
22/10	<p>OBJET : Travaux au poste 8. A partir du lundi 06 septembre 2010, des travaux de démolition du massif d'évitage situé à l'ouest du dernier écarteur du poste seront entrepris et mettront en œuvre du matériel terrestre. Le chantier ne fera appel à aucun engin nautique. Par ailleurs, aucun échafaudage ne sera débordant du quai. En conséquence, le poste restera en exploitation jusqu'au lundi 13 Septembre 2010.</p>
23/10	<p>OBJET : Travaux sur les terre-pleins du Bassin ouest. Réf. : Décision d'exploitation du Conseil Régional n° 2010/078 Des travaux de géophysique se dérouleront sur les terre-pleins du Bassin Ouest à partir du 6 septembre et pour une durée de 9 semaines (semaine 36 à 44).</p>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MIS A JOUR LE 16/05/2011

Ceux-ci mettront en œuvre uniquement du matériel terrestre et n'ont aucune implication sur les plans d'eau.
Chaque zone de travaux occupera une surface de terre-plein d'environ 45 m². Par ailleurs, le bord à quai au droit des travaux sera interdit à toute circulation.